



Demande d'autorisation pour la pose d'une piscine ou d'un jacuzzi

Toute installation de piscine fixe ou démontable, de quelque dimension que ce soit :

- doit faire l'objet d'une demande préalable à la Municipalité, avec croquis d'implantation à l'échelle
- être implantée au moins à la distance à la limite de la parcelle qui s'applique aux bâtiments (cf. RPGA)

Bases légales :

LATC – RLATC - DCPE 501 - directive cantonale relative à l'assainissement des piscines et bassins d'agrément
Selon le volume du bassin et les travaux nécessaires pour son installation, une mise à l'enquête peut être requise.

INFORMATIONS

Propriétaire(s), Nom(s) et prénom(s)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Requérant, Nom et prénom	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
No de parcelle	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Zone d'affectation selon PGA	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Adresse	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

INSTALLATION

Genre (piscine ou jacuzzi)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Type (démontée chaque année, fixe, enterrée, semi-enterrée)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Dimensions (L x P x H) + volume (m ³)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Distance aux limites de propriétés	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

PIECES A FOURNIR

- Plan de situation à l'échelle avec report de l'implantation de la piscine, emplacement des canalisations EC et EU (eaux claires et eaux usées)
- Descriptifs de la piscine (Photos catalogue, par exemple)

SIGNATURES ET ACCORDS

Par sa signature, le requérant confirme avoir pris connaissance de la directive cantonale relative à l'assainissement des piscines et bassins d'agrément (DCPE 501), et s'engage à s'y conformer.

Le requérant :
Nom prénom du requérant.

Le(s) propriétaire(s) (nom, prénom, signatures):
Nom prénom des propriétaires

Signatures

.....

.....

Date : Cliquez pour entrer une date.

Date : Cliquez pour entrer une date.

PPE : signature pour accord du représentant de la PPE

Nom : Nom représentant PPE

Prénom : Nom représentant PPE

Date : Cliquez entrer du texte.

Signature :

La Municipalité vous signifiera sa décision après étude de votre dossier et peut vous demander des compléments selon le volume de la piscine ou l'ampleur des travaux (par exemple, la signature des propriétaires voisins.

DECISION MUNICIPALE :

La Municipalité, dans sa séance du, a décidé

- d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance (émolument fr. 100.00)
- de dispenser d'autorisation (sans émoluments)
- de requérir la mise à l'enquête publique pour ce projet (procédure ordinaire)

La dispense d'enquête ou la dispense d'autorisation n'exclut pas une opposition d'un tiers et n'engage pas la Municipalité à lever cette opposition.

Emoluments selon règlement communal sur les émoluments en matière de construction ou selon la RLATC